

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
23 juin 2015

N°2015_06_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 AVRIL 2015

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 14 avril 2015.

N°2015_06_2 PLU – Plan Local d'Urbanisme - APPROBATION DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention (Madame Christine Fumero), DECIDE de valider l'ensemble des pièces constituant le dossier de projet de PLU prêt à être approuvé par délibération du Conseil Communautaire du Pays Grenadois,

N°2015_06_3 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – REPARTITION DU PRELEVEMENT ENTRE L'EPCI ET LES COMMUNES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la répartition « dérogatoire libre ».

N°2015_06_4 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS - MODIFICATION DES STATUTS : PRISE DE COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE - MISE EN CONFORMITE DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE NOMBRE ET LA REPARTITION DES SIEGES ET LE BUREAU - MODIFICATION DU SIEGE SUITE A L'INSTALLATION DANS LES NOUVEAUX LOCAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en conformité des statuts de la communauté de communes dans les conditions suivantes :
 - 1°) L'article 9 est supprimé
 - 2°) Suppression dans l'article 10 du 1^{er} paragraphe : « *Le Conseil de Communauté élira en son sein un bureau composé d'un Président, de 5 Vice-Présidents et de 5 autres membres, chaque Commune étant représentée au bureau par un seul membre* »
 - 3°) Renumérotation à partir de l'article 10 qui devient 9 et ainsi de suite, le dernier article étant numéroté 16.
- APPROUVE la modification du siège communautaire et l'article 4 est ainsi rédigé :

Le siège de la Communauté est fixé au 14 Place des Tilleuls à Grenade-sur-l'Adour.
- APPROUVE l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays Grenadois en matière de développement économique, en intégrant la compétence « aménagement numérique » telle que définie à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions suivantes :

Ajout d'un 4^{ème} paragraphe à l'article 3-A-2 :

 - *Aménagement numérique*
 - *En matière d'aménagement numérique, la Communauté de Communes a compétence pour réaliser toutes opérations visées à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment :*

- *L'établissement des réseaux au sens du 3° et du 15 ° de l'article L.32 du Code des Postes et Communications Electroniques ;*
- *L'exploitation de ces infrastructures ;*
- *L'acquisition de droits d'usage ou d'infrastructures ou réseaux existants ;*
- *L'exploitation technique et la maintenance de ces infrastructures et réseaux y compris des réseaux existants de ses membres ;*
- *La commercialisation de ces infrastructures et réseaux auprès d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.*

Le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, dans les conditions fixées à l'article L.1425-1 du CGCT, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final.

- DECIDE que la Communauté de Communes peut adhérer à un syndicat mixte sans consultation préalable des communes membres, en dérogation au principe de l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales et modifie les statuts en ce sens :

Ajout à la fin du 4^{ème} paragraphe cité ci-dessus à l'article 3-A-2 :

- *La Communauté de Communes peut pour l'exercice de cette compétence adhérer à un syndicat mixte sans consultation préalable des communes membres.*

N°2015_06_5 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS - MODIFICATION DES STATUTS : COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays Grenadois en matière d'eau et d'assainissement,
- DECIDE de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois à compter du 1^{er} janvier 2016 par l'ajout de :

Article 3 : Compétences de la Communauté.

B. Compétences facultatives.

10. Eau et assainissement

- *Eau potable : production, transport et distribution d'eau potable.*
- *Assainissement collectif : collecte, transport et épuration des eaux usées.*
- *Assainissement autonome : contrôle des installations d'assainissement non collectif.*

N°2015_06_6 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RETRAIT DE LA COMMUNE DU SIAEP DES ARBOUTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

- DEMANDE le retrait de la commune de Cazères-sur-l'Adour du SIAEP des Arbouts pour la compétence assainissement non collectif, à compter du 31 décembre 2015 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce retrait.

N°2015_06_7 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - Travaux d'aménagement de l'extension du cimetière

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

1 – DECIDE de procéder à l'aménagement de l'extension du cimetière ;

2 – ARRETE LE PLAN DE FINANCEMENT de cette opération comme détaillé ci-dessous ;

<u>DEPENSES</u>	€ HT
Montant des travaux suivant estimation	42 059,00
	42 059,00

<u>RECETTES</u>	€
Fonds de concours Communauté de Communes du pays Grenadois	7 200,00
Fonds propres	34 859,00
	42 059,00

- 3 - **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois l'attribution d'un fonds de concours de 7 200 €,
- 4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2015_06_8 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - Travaux Aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- 1 – **DECIDE** de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx ;
- 2 – **ARRETE LE PLAN DE FINANCEMENT** de cette opération comme détaillé ci-dessous ;

<u>DEPENSES</u>	€ HT
Montant des travaux suivant estimation	49 300,52
	49 300,52

<u>RECETTES</u>	€
Fonds de concours Communauté de Communes du pays Grenadois	8 705,00
Fonds propres	40 595,52
	49 300,52

- 3 - **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois l'attribution d'un fonds de concours de 8 705 €,
- 4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2015_06_9 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - Travaux bâtiments

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- 1 – **DECIDE** de procéder à la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus ;
- 2 – **ARRETE LE PLAN DE FINANCEMENT** de cette opération comme détaillé ci-dessous ;

<u>DEPENSES</u>	€ HT
Ecole : revêtement cour + allée piétonne	5 642,60
Ensemble Sports et Loisirs : peinture façades	14 833,78
	20 476,38

<u>RECETTES</u>	€
Fonds de concours Communauté de Communes du pays Grenadois (20 %)	4 095,00
Fonds propres	16 381,38
	20 476,38

- 3 - **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois l'attribution d'un fonds de concours de 4 095 €,
- 4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2015_06_10 CREATION D'UNE INSTALLATION DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE BORDERES ET LAMENSANS

Le Conseil Municipal de Cazères-sur-l'Adour, après avoir pris connaissance du dossier relatif au projet de création d'une installation de méthanisation sur la commune de Bordères-et-Lamensans, par la société EGISOL, par 13 voix pour et une abstention (Madame Christine Fumero),

- EMET un avis favorable sur ce projet, sous réserve du respect de la distance réglementaire de 100 mètres des habitations lors des opérations d'épandage.

N°2015_06_11 FEC – FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES – ANNEE 2015

A l'unanimité, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

- **DECIDE** d'inscrire les dépenses relatives aux acquisitions de matériels nécessaires au bon fonctionnement du service technique, au FEC 2015, le coût estimatif s'élevant à 7 816 €uros HT.

N°2015_06_12 DOTATION D' ACTIONS PARLEMENTAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **le Conseil Municipal**,

- 1 - **ADOpte** le projet d'aménagement du bâtiment communal en bibliothèque, décrit ci-dessus ;
- 2 - **DECIDE DE FINANCER** cette opération selon le plan de financement détaillé ci-après ;

<u>DEPENSES</u>	<u>€ HT</u>
Montant des travaux suivant estimatif	187 900,00
	187 900,00

<u>RECETTES</u>	<u>€</u>
- DETR 2015 (30%)	56 370,00
- Dotation d'actions parlementaires (subvention exceptionnelle – Ministère de l'Intérieur)	10 000,00
- Aide Départementale (Conseil Général)	45 960,75
- Fonds propres - emprunt	75 569,25
	187 900,00

- 3 - **SOLLICITE** auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention exceptionnelle (10 000 €) ;
- 4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2015_06_13 ANNULATION DE TITRES – ANNÉE 2013 - ADMISSION EN NON-VALEURS - VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- L'admission en non-valeur des titres 13, 27 et 60 – année 2013.
- Les virements de crédits afférents :
 - Article 658 - charges diverses de la gestion courante : - 252,50 €
 - Article 6541 - créances admises en non-valeur : + 252,50 €

N°2015_06_14 CDG DES LANDES – CONVENTION D'ADHESION AUX POLES RETRAITE ET PROTECTION SOCIALE 2015, 2016 ET 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer aux pôles retraites et protection sociale du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Landes pour la période 2015 – 2017. Coût : 150 € par an.

N°2015_06_15 CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de transférer certaines parcelles privées de la commune dans le domaine public.

En effet, les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessous, appartiennent au domaine privé communal et sont donc numérotées au cadastre. Or, ces parcelles, faisant partie de voies communales ouvertes à la circulation, doivent être classées dans le domaine public de la commune.

Voies	N° parcelles
Chemin de Perrot	F 173
Chemin rural de Luzan	ZE 88
Voie Gama	D 697, 698 et 701
Rue de l'Abbé Jean-Claude Larrebaigt	D 829, 830, 833, 834, 837, 839 et 841

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le transfert des parcelles privées de la commune détaillées dans le tableau ci-dessus, dans son domaine public ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

N°2015_06_16 DEMANDES DE SUBVENTIONS : Banda Los Craignos / Entente Bouliste CVR - VIREMENTS DE CREDITS

Les dossiers de demande étant complets,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

1 – l'octroi des subventions suivantes :

- Banda Los Craignos - subvention fonctionnement 2015 : 610 €
- Entente bouliste CVR - subvention fonctionnement 2015 : 305 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 915 €
- Article 6574 – dépenses : + 915 €

N°2015_06_17 DEMANDES DE SUBVENTIONS : Comité des Fêtes - VIREMENTS DE CREDITS

Le dossier de demande étant complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 4 abstentions (Messieurs Sous, Trigear, Garcia et Lescouzère), DECIDE :

1 – l'octroi des subventions suivantes :

- Comité des Fêtes - subvention fonctionnement 2015 : 1 100 €
- Comité des Fêtes - subvention exceptionnelle : 1 400 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 2 500 €
- Article 6574 – dépenses : + 2 500 €

N°2015_06_18 DEMANDE DE SUBVENTION : Les Clowns Stéthoscopes - VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention formulée par l'association : Les Clowns Stéthoscopes.

Cette association intervient quotidiennement, dans les services pédiatriques du CHU de Bordeaux, afin d'améliorer la qualité de vie des enfants hospitalisés et d'accompagner leurs proches dans ce moment délicat.

En 2014, 3 enfants de la commune ont bénéficié des prestations de cette association qui demande une subvention de 10 €uros par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

1 – l'octroi de la subvention suivante :

- Les Clowns Stéthoscopes - subvention 2015 : 30 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 30 €

- Article 6574 – dépenses : + 30 €

N°2015_06_19 DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention formulée par L'union Fédérale des Anciens Combattants et victimes de Guerres des Landes – section de Grenade-sur-l'Adour.

N°2015_06_20 Ad'AP – AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPOT

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de demander une prorogation du délai pour déposer les agendas d'accessibilité programmée auprès du Préfet des Landes conformément aux articles R.111-19-42 à R.111-19-44 du code de la construction et de l'habitation ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à constituer, signer et transmettre une demande de prorogation du délai pour déposer les agendas d'accessibilité programmée auprès du Préfet des Landes conformément aux articles R.111-19-42 à R.111-19-44 du code de la construction et de l'habitation ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et signer toutes mesures et actes nécessaires s'y rapportant.

DIVERS / INFORMATIONS

- 2015_06_21 – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Éric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, fait le point sur les travaux en cours :

- Ensemble Sports et Loisirs : travaux de peinture des façades (Est, Nord et Ouest). Les devis établis par les entreprises MARQUE et JOIE sont présentés à l'assemblée. Il est décidé de retenir la proposition formulée par l'entreprise JOIE, pour un montant HT de 14 833,78 €uros HT.
- Les autres travaux de peintures prévus au budget seront confiés à l'entreprise MARQUE.
- Mairie : perron et escalier situé dans le parc. Tous les devis n'ont pas été reçus. Accord de l'assemblée pour, une fois toutes les propositions remises, accepter les devis les mieux-disants.
- Extincteurs et blocs secours : les sociétés PROMAT et SICLI ont été sollicitées afin de présenter leurs tarifs de maintenance des extincteurs et des blocs secours de l'ensemble des bâtiments communaux. A réception et après comparaison des offres, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à accepter la proposition la mieux placée.

- **Elections régionales** : elles se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.
- **DETR** : la préfecture des Landes a octroyé une subvention de 56 370 €uros (30% du montant des travaux HT), au titre de la DETR 2015, pour le projet relatif à l'aménagement d'un bâtiment communal en bibliothèque.
- **Madame Danielle MICHEL, Sénatrice des Landes** informe, par courrier reçu en mairie, qu'une subvention de 17 978 €uros sur les crédits du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a été attribuée à Monsieur Julien Liquière pour le financement des travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la boulangerie Le Fournil Cazèrien.
- **Monsieur Bernard CASTEX** a adressé un courrier informant d'une nouvelle proposition de vente du Bar Le Cazèrien s'élevant à 70 000 €uros.
- Monsieur le Maire fait part de remerciements adressés par l'association « Guerillero Oublié » et Les Restaurants du Cœur relatifs à l'octroi des subventions.
- **Département des Landes** : une lettre d'information électronique du Département des Landes sera diffusée, à partir de septembre 2015, à l'ensemble des élus locaux qui veulent s'y abonner. Les conseillers municipaux qui souhaitent recevoir le 1^{er} numéro peuvent d'ores et déjà communiquer leur adresse e-mail.
- Monsieur le Maire informe du vol du drapeau européen mis en place à l'école. L'auteur des faits a été arrêté et appartient à un collectif antieuropéen. Le drapeau sera prochainement restitué.
- **ALPI** : son rapport d'activité 2014 a été adressé sous format informatique.
- **SYDEC** : réception en mairie rapport d'activité 2014 – service électricité.
- **Association diocésaine** : à l'occasion de la mise en vente de la propriété qui appartenait à l'Abbé Guy de Poret (situé en limite du parking de l'école), il est proposé à la municipalité la rétrocession de parcelles mitoyennes à la propriété communale. 2 découpages sont présentés. Aucun prix de vente n'est mentionné.
- **Assainissement** : Monsieur le Maire informe du renouvellement de la convention relative à la mission d'assistance technique entre la commune et le département des Landes dans le domaine de l'assainissement collectif.
- Les cartes postales adressées par Mr et Mme Serfs et par Rolande Furlan et Christophe Trigeard circulent parmi les conseillers.
- **La Poste** informe des horaires d'ouverture durant la période estivale (du 13/07 au 29/08/2015) : le bureau de poste sera ouvert du lundi au samedi de 14h à 16h30 et le samedi matin de 9h à 12h.
- **SYDEC** : Monsieur le Maire fait part de la possibilité, proposée par le SYDEC, de choisir d'alimenter tout ou partie des sites de consommation communaux (éclairage public) par une électricité produite à 100% à partir d'une source renouvelable.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à minuit et vingt minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 29 juin 2015.

Le Maire,
Francis DESBLANCS